

Séance du 6 mars 2020

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le vendredi 6 mars 2020 à 20h sous la présidence de son Maire, M Gilles Desbois.

PRESENTS : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Stéphane Brun, Caroline Despierres-Charles, Michel Dezapy, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Anne Gaëlle Labry, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Evelyne Machillot, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard Ducret

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS

➤ **Grand Chalon** : *Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (G.N.A.U.)*.

Dans le cadre des réglementations relatives à la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le Grand Chalon s'apprête à déployer un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Ce téléservice permettra de gérer les déclarations d'intention d'aliéner qui relèvent de la compétence du Grand Chalon, mais également le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme qui relèvent de la compétence communale.

Ainsi, toute personne pourra déposer une demande auprès du guichet numérique de la commune qui sera accessible depuis un lien inséré sur le site internet communal ou intercommunal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit préalablement :

- Approuver la mise en commun au profit de la commune du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme acquis par le Grand Chalon et les conditions générales d'utilisation de ce guichet numérique,
- Approuver la modification de la convention-cadre relative à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, des demandes en matière d'urbanisme et le règlement de mise en commun du G.N.A.U. en annexe de la convention-cadre,
- Autoriser le maire ou son représentant à signer la convention-cadre modificative.

Vu l'ordonnance du 6 novembre 2014 relative au droit de saisir l'Administration par voie électronique, il est nécessaire d'inscrire dans le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) de la commune, le nouveau traitement des données personnelles appelé le GNAU – dépôt et instruction des autorisations d'urbanisme dématérialisées, et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention préalablement à la création du téléservice.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Dérogations scolaires**: *Participation aux frais de fonctionnement*.

En application des dispositions de la loi du 22 juillet 1983, un accord de réciprocité est intervenu entre la ville de Chalon sur Saône et les communes environnantes, sur la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques, élémentaires et maternelles qui accueillent des élèves d'autres communes. Cette participation, soumise à une dérogation scolaire préalable, est fixée à 156 Euros par enfant pour l'année scolaire 2019/2020. Il s'agira donc du montant que la commune de Lans paiera pour ses enfants scolarisés à l'extérieur. Elle facturera le même montant aux communes environnantes dont les enfants sont scolarisés à Lans.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire présente le compte administratif 2019 à l'assemblée.

Avec un résultat positif de 93.935,86 Euros pour la section de fonctionnement et un résultat négatif de 60.690,52 Euros en section d'investissement, le compte administratif présente une balance générale positive de 33.245,33 Euros pour l'exercice 2019.

En tenant compte des restes à réaliser en recettes d'investissement de 78.244 Euros et des reports antérieurs, le montant à reporter au budget 2020 est de 270.694,95 Euros

Après cette présentation, M. le Maire quitte la séance et Mme Marchand demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil adopte le compte administratif 2019 à l'unanimité.

Le compte de gestion établi par M le Receveur Municipal, conforme au compte administratif, est adopté par le Conseil.

4 - CREDITS SCOLAIRES 2020

Mme Marchand donne lecture des demandes des écoles concernant les crédits scolaires.

Ces demandes ont été examinées par la commission scolaire qui a donné un avis favorable.

Pour les deux écoles, les demandes sont similaires à celles de 2019, à l'exception du financement des trajets bus en légère augmentation :

Ecole maternelle

fournitures scolaires : 45€ par enfant – jeux éducatifs : 700€ - abonnement : 100€ - trajets bus : 280€
soit 2.925 € pour 41 enfants

Ecole élémentaire

fournitures scolaires : 45€ par enfant - livres : 900€ - matériel sportif : 300€ - fournitures direction : 50€ - trajets bus : 240€ soit 4.235 € pour 61 élèves

Le Conseil prend connaissance de la demande de l'école maternelle pour la révision ou le remplacement d'un ordinateur portable qui ne tient plus la charge.

Le Conseil, en suivant l'avis de la commission scolaire, répond favorablement aux demandes présentées par les directrices des deux écoles.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire donne lecture des demandes reçues. Le bilan de l'exercice précédent est présenté. Le Conseil, suite aux différentes demandes et en tenant compte de l'état réalisé en 2019, fixe les aides attribuées pour l'année 2020 à un montant total de 20.000 €uros.

6 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES

➤ Assainissement :

M le Maire fait le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2020 avec les services de la direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Chalon concernant la situation de la commune.

La lagune est en capacité de fonctionnement eu égard au nombre d'habitants, mais le réseau présente des défaillances en certains secteurs avec une porosité constatée.

Suite aux infiltrations d'eaux parasites, les analyses effectuées par les services de l'Etat ne sont pas toujours conformes à la réglementation en vigueur. Cette situation pourrait entraîner une interdiction, par le Préfet, de délivrer les autorisations d'urbanisme soumises à délais légaux, en l'occurrence trois mois.

Un programme de mise en conformité devant être présenté aux services de l'Etat, est en cours d'élaboration par le Grand Chalon qui assure cette compétence Eau et Assainissement.

Dossier en cours.

➤ Grand Chalon - Conseil communautaire du 25 février 2020 :

Le Conseil entend Mme Marchand évoquer ce Conseil où 34 rapports étaient à l'ordre du jour dont 27 ont été adoptés à l'unanimité et 7 à la majorité.

➤ RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) - réunion du 18 février 2020 à Gergy :

Le Conseil entend Mme Marchand faire le compte rendu de cette réunion.

Le coût par élève est de 3,63 €uros et la participation pour la commune s'élève à 363 € à inscrire au budget 2020.

➤ Entente Cimetières-Eglise du 18 février 2020 à Lans :

Le Conseil entend M. Dezapy faire le compte rendu de cette réunion lors de laquelle ont été adoptés le bilan de l'année 2019 et le budget primitif 2020 avec un montant de dépenses d'investissement de 427.000 €uros et de 18.730 €uros en fonctionnement.

Le financement du programme d'investissement est prévu sur deux exercices budgétaires.

➤ ATD (Agence Technique Départementale) : réunion du 28 février 2020 à Cluny.

Le conseil entend Mme Marchand faire le compte rendu de cette réunion. Il est précisé qu'une nouvelle assemblée générale se tiendra après les élections municipales. Six réunions d'information pour les nouveaux élus sont programmées à partir du mois de juin 2020.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Elections municipales du 15 mars 2020 : le bureau de vote est validé.
- M. le Maire fait part d'une demande d'une administrée en vue de l'attribution d'une salle pour son enfant le mercredi après-midi pour une séance de travail d'une heure avec une éducatrice du SESSAD.
L'accord est donné jusqu'à fin juin 2020.
- Free : cet opérateur téléphonique a fait parvenir une demande de mise à disposition d'un site pour l'implantation d'une antenne relais.
- Etang travaux d'aménagement : suite au dossier envoyé pour une demande d'aide au financement, dans le cadre de l'appel à projet 2020 , une notification de l'attribution d'une subvention de 5.400 €uros par le Département est parvenue en mairie. Une réunion avec le Grand Chalon est programmée le mardi 11 mars 2020 dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- Suite à une fuite d'eau dans appartement locatif au-dessus de la salle du Conseil, l'intervention d'un plombier a été nécessaire. Pour ce qui concerne les fissures constatées sur certaines cloisons de cet appartement, après un premier constat une expertise plus complète s'avère nécessaire.
- Don du Sang : en raison de la fermeture temporaire de la salle des fêtes de Saint Marcel, la salle polyvalente de la commune sera mise à disposition pour une deuxième collecte si nécessaire.
- Le Conseil est informé de l'arrêt maladie jusqu'au 17 mars 2020, d'un agent communal.
- Lecture des remerciements de la famille Thivent suite à un décès.
- La version définitive du Programme Local Habitat du Grand Chalon est consultable en mairie.
- Le concours de belote du CCAS aura lieu le 9 mars 2020 à la salle polyvalente.
- Un commerce ambulant de pizzas est autorisé à stationner de 18 à 21 heures le mardi soir, Allée des Tilleuls.
- Suite à un sinistre à l'entrée du village subi le 13 juillet 2019, un rendez-vous d'expertise avec le cabinet IRD de Louhans est prévu le 26 mars 2020 à 15h45.
- Le passage d'un véhicule à quatre roues sur la place communale a été constaté avec détérioration partielle d'une haie.
- Dans certains secteurs de la commune, le contrôle de haies en limite de propriété créant une gêne pour les déplacements doux doit être réalisé.
- Fleurissement de printemps prévu le 20 mars et nous avons eu le 9 ème prix au niveau départemental pour l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h37.